

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	commune d'Auty (82)
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	
Adresse : N° 101	Rue place de la Mairie
	Commune .. Auty
	Code postal .. 82220
Nature des activités :	état-civil, urbanisme et logement, écoles et équipements, activités culturelles,
	santé et aide sociale, police
Qualification :	sans objet

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Delichon urbicum	la demande porte sur une destruction de nids
Hirondelle de fenêtre	23 nids sont présents sur le bâti
B2 Passer domesticus	1 couple nicheur est présent sur la façade. Les travaux
Moineau domestique	vont altérer le site de reproduction.
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☒
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : ... La commune d'Auty envisage la réhabilitation thermique et énergétique de bâtiments publics, afin d'atteindre le niveau énergétique A. Afin de réduire les coûts des travaux et d'obtenir le meilleur rendement énergétique, certains bâtiments vont bénéficier d'une isolation par l'extérieur. Des Hirondelles de fenêtres ont élu domicile depuis plusieurs années sous les avant toits de deux bâtiments et la destruction de leur habitat est inévitable afin de mener à bien ce projet.			
.....			
.....			
.....			

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☒ Préciser : Il s'agit de supprimer les nids présent sous les avant toits de deux bâtiments...

Altération ☐ Préciser :

Dégradation ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☒ Préciser : L.P.O. Occitanie - Délégation Territoriale Lot.....
Naturaliste / écologue

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :
Stéphanie Plaga-Lemanski

Autre formation ☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : ...Début octobre 2024.....
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : ...Occitanie.....

Départements : ...Tarn et Garonne.....

Cantons : ...Quercy Aveyron.....

Communes : ...Auty.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☒

Mesures de protection réglementaires ☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☐

Autres mesures ☐ Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : La destruction des nids n'aura pas d'impact sur la population d'Hirondelles de fenêtre autissoise, puisqu'elle interviendra alors même qu'elles auront quitté leur nid pour la migration. A leur retour, nous aurons mis en place un certain nombre de nids artificiels afin qu'elles puissent retrouver un habitat immédiatement.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : l'opération sera menée sous le double contrôle de l'OFB et de la LPO de Cahors

Référent OFB : Jérémie LE PRINCE Inspecteur de l'environnement, en charge de la continuité écologique / Correspondant « Communication & Mobilisation », Service départemental de TARN-ET-GARONNE Référente LPO : Stéphanie Plaga-Lemanski LPO Occitanie - Délégation Territoriale Lot Directrice

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

L'opération fera l'objet d'un suivi régulier de la part de l'OFB et un partenariat avec la commune afin de réaliser un outil de sensibilisation pour les porteurs de projets similaires.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ... Auty
le ...02 avril 2024...
Votre signature



Opia